



Communauté de Communes de La Baie du Cotentin

Règlement Intérieur

Annexe 1 – Fonctionnement secteur Jeunesse

Des activités multiples sont proposées aux jeunes de 12 à 17 ans : culture, sport, sorties, soirées thématiques...

Les horaires d'accueil :

Maison des Jeunes de Carentan	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>En période scolaire :</u> ➤ Le mercredi : de 14h00 à 18h00 ➤ Le vendredi soir : de 17h00 à 23h00 (<i>pour les jeunes de plus de 14 ans</i>) ➤ Le samedi : de 14h00 à 18h00 <p><u>Le Point Information Jeunesse (PIJ):</u> 12 à 25 ans</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Aux horaires d'animation, et sur rendez-vous, accès libre 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Activités/Sorties et soirées à thème, Toutes les semaines Projets sur plusieurs séances
<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Animateurs de projets :</u> ➤ Le mercredi : de 14h00 à 18h00 ➤ Le vendredi soir : de 16h30 à 18h00 et 19h00 à 22h00 ➤ Le samedi : de 14h00 à 18h00 	<p>Animations Hors Les Murs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Communes de Carentan ▪ Picauville ▪ Chef du Pont ▪ Sainte-Mère Eglise
<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>En période de vacances</u> sur inscription avec prévisionnel au service Enfance/Jeunesse : Ouverts à chaque période (fermé à la période de Noël et dernière quinzaine d'août) <i>Des plaquettes d'information sont distribuées dans les collèges et lycées. Elles sont disponibles à la Maison des Jeunes.</i> 	<p>Des navettes de ramassage sont organisées :</p> <p>Communes de Picauville Chef du Pont Sainte-Mère Eglise, Sainte-Marie du Mont</p>

Les tarifs :

- Une adhésion annuelle de 8 euros dès l'inscription, et en fonction des activités (de 2 à 15 €/ jour)
- Une facture est envoyée à la fin de chaque mois. Elle est à régler au service Enfance-Jeunesse.

Renseignements et Inscriptions :

☎ Service Enfance- Jeunesse : 8 rue Sivard de Beaulieu : **02.33.23.92.18** (secteur.ados@ccbdc.fr)

☎ Service Enfance-Jeunesse : 6 rue Eisenhower, Sainte-Mère-Eglise : **02.33.21.71.30** (accueil@ccsme.fr)

Documents d'inscription téléchargeables sur le site de la CCBDC : <http://www.ccbdc.fr>

Le dossier est valable pour une année civile, il est à renouveler en janvier de chaque année.

➤ **LES REGLES DE BASE**

Pour permettre à chaque jeune de se sentir bien dans le local et mieux vivre ses moments au sein de l'accueil jeunes, il est important que chacun ait un comportement respectueux du cadre de vie pour le mieux vivre ensemble :

- Respect des personnes présentes dans le local
- Respect et entretien des locaux
- Respect et entretien du matériel mis à disposition

Une tenue correcte est exigée. La détention d'objets dangereux et/ou portant atteinte à la moralité est interdite et ils seront confisqués.

A la première inscription du jeune, il est souhaité que le/les parent(s) ou le/les responsable(s) légal(aux) s'entretienne(ent) avec la responsable du secteur Jeunesse.

➤ **L'ALCOOL/TABAC**

Les locaux d'accueil jeunes sont des lieux non-fumeurs (Décret N°2006-1386), le vapotage y est également proscrit.

La consommation d'alcool et/ou de substances illicites est interdite dans l'enceinte et à proximité directe des structures jeunesse.

Les animaux ne sont pas admis.

➤ **CONNEXION INTERNET**

L'utilisation de l'espace informatique est en accès libre sur les temps d'accueil, cependant l'équipe d'animation se réserve le droit d'opérer des contrôles ponctuels. Le secteur jeunesse ne peut garantir un contrôle permanent des sites visités de ce fait, sa responsabilité ne pourra être engagée.

L'accès aux réseaux sociaux se fera dans le cadre de la loi protégeant les mineurs.

➤ **LES SANCTIONS :**

- Les sanctions sont adaptées à la faute et resteront réparatrices pour le jeune.